



Concept de protection athlétisme genevois
Compétition sans certificat COVID
8 septembre 2021 - CHP

Le concept de protection pour l'athlétisme genevois spécifique à l'installation d'athlétisme Stade du Bout-du-Monde, reprend les lignes directrices du concept de protection « Athlétisme : Compétitions » version du 26.06.2021, de l'organe faîtière, Swiss Athletics.

Il inclut les dispositions particulières liées à cette installation.

Lors de chaque manifestation, l'annexe 1 est complétée et contresignée par l'organisateur délégué, membre de l'Association genevoise d'athlétisme. Il s'engage à faire respecter le présent règlement en formant entre autres ses officiels au concept de protection, lié aux compétitions.

☐ Principes directeurs

1. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP :

- ✓ Se laver soigneusement les mains avant et après la compétition
- ✓ Protéger son entourage

2. Garder la distance en toutes circonstances :

- ✓ 1,5 m minimum entre toutes les personnes avant et après la compétition, pendant le retour et toutes autres situations similaires

3. Port du masque :

- ✓ Non obligatoire pour les athlètes
- ✓ Obligatoire dans les espaces intérieurs
- ✓ Obligatoire pour les aides/bénévoles au contact des athlètes qui ne peuvent pas respecter la distance sociale de 1,5 m (tables d'accueil, call room)

4. Athlètes, accompagnants et aides, la compétition seulement sans symptômes

- ✓ Restent à la maison, si symptômes
- ✓ Clarifient la suite avec leur médecin de famille

5. Listes de présences - Contact Tracing via l'application Co Ga

Afin de pouvoir calculer le nombre de personnes présentes sur l'installation de compétition (limité à 1000), l'enregistrement de tous les groupes de participants se fait via l'application CoGa.

- ✓ Athlètes
- ✓ Officiels, bénévoles et entraîneurs
- ✓ La liste confidentielle inclut les noms/prénoms et numéros de téléphone avec les heures respectives d'arrivée et départ.
- ✓ A disposition exclusive du médecin cantonal



Concept de protection athlétisme genevois
Compétition sans certificat COVID
8 septembre 2021 - CHP

6. Désignation du/de la délégué/e au corona de la compétition

- ✓ Veille au bon respect des directives en vigueur
- ✓ Récolte les listes de présences

7. Quarantaine

- ✓ Les autorités définissent quelles personnes doivent se mettre en quarantaine, si une personne est testée positive après l'événement. Les autorités sanitaires compétentes et le délégué au Corona de la compétition sont informés. Les athlètes et les aides doivent s'attendre à devoir se mettre en quarantaine en cas d'une infection au COVID-19 d'un contact proche.



Concept de protection athlétisme genevois
Compétition sans certificat COVID
8 septembre 2021 - CHP

☐ **Infrastructures / Installation sportive / Dispositions particulières**

La ligne droite du stade du Bout-du-Monde est accessible pour les athlètes, les entraîneurs et les aides/bénévoles, elle est définie comme installation de compétition.

Pour des motifs d'organisation, le public n'a pas accès à cet emplacement, car tous les autres espaces sont ouverts et accessibles autour du stade et ne sont pas utilisés par l'organisation. Ils relèvent de la responsabilité individuelle des passants et des autres utilisateurs du complexe sportif du Bout-du-Monde.

Afin de comptabiliser le nombre de personnes présentes sur l'installation de compétition, l'application CoGa est utilisée.

Accès à l'installation de compétition (piste d'athlétisme) pour les athlètes

1. Les athlètes s'enregistrent spontanément à la table d'accueil pour le « contact tracing ». A leur sortie du stade, ils annoncent leur départ. A cet effet, ils présentent sur leur smartphone le QR Code généré avec le lien suivant : <https://coga.app>. Le QR code peut aussi être imprimé.

Table d'accueil - confirmation d'inscription

2. Les athlètes arrivent à temps et s'annoncent au plus tard 1 heure avant chaque épreuve directement à la table d'accueil.

Rassemblement / Call room :

3. Les athlètes se trouvent au lieu de rassemblement (call room)
 - 20 minutes avant chacune de leur disciplineIls sont ensuite conduits par un officiel sur l'installation de compétition.
4. Les athlètes pénètrent, accompagnés d'un officiel, sur l'installation de compétition. L'accès se situe en face du local du matériel de l'AGA à droite du restaurant sous les tribunes. Ils ressortent également accompagnés par ce même endroit. Il n'y a qu'un seul point d'accès à la piste.
5. Les athlètes se trouvent sur l'installation de compétition que pour le temps nécessaire à leurs épreuves.



Concept de protection athlétisme genevois
Compétition sans certificat COVID
8 septembre 2021 - CHP

Echauffement

6. Les athlètes se chauffent en dehors de l'installation de compétition. Ils peuvent terminer leur échauffement sur le stade une fois passés par la call room / zone de rassemblement.

Vestiaires

7. L'athlète arrive en tenue de sport sur le stade, les vestiaires sont ouverts mais uniquement pour se changer. Les douches ne sont pas ouvertes.

Toilettes

8. Dames : A gauche du restaurant en face de l'installation de compétition.
Messieurs : Entrée des tribunes.
Compte tenu de leur nombre, les toilettes ne doivent pas être utilisées comme local pour se changer.

Tribune

9. Les gradins sont en principe fermés, sauf en cas de mauvais temps.

Restaurant

10. Les athlètes et les bénévoles ont la possibilité de se ravitailler à la Buvette du stade.

Accès à l'installation de compétition pour les entraineurs

11. A leur arrivée au stade, les entraineurs s'annoncent à la table d'accueil prévue pour le contact tracing, ils auront généré un QR Code via le lien suivant <https://coga.app/>
Dès lors ils pourront accéder à la zone prévue à cet effet, mais ne pourront pas se rendre sur le terrain.



**Concept de protection athlétisme genevois
Compétition sans certificat COVID
8 septembre 2021 - CHP**

Table d'accueil des officiels

- 12.** Une table d'accueil est prévue à cet effet à l'entrée de l'installation sportive. Les officiels et les aides s'enregistrent à leur arrivée au stade pour le « contact tracing ». A leur sortie du stade, ils annoncent leur départ. A cet effet, ils utilisent l'application : CoGa.app qui leur aura permis de générer un QR Code via le lien suivant <https://coga.app>

Accès à l'installation de compétition pour les officiels

- 13.** Les officiels n'accèdent à l'installation de compétition que pour le temps nécessaire. L'accès prévu est par le portail en face du local du matériel de l'AGA à droite du restaurant sous les tribunes.

Bureau de l'organisation

- 14.** Se situe à gauche du restaurant sous les gradins et à l'usage exclusif des personnes en charge de l'administration de l'organisation (maximum 6 personnes). Comme il s'agit d'un petit local, les officiels présents (s'ils sont plusieurs) porteront un masque de protection. Si un speaker officie depuis l'intérieur du local, il occupera la partie du fond (la plus près du restaurant). La porte sera fermée afin qu'il puisse parler sans masque.

Panneaux d'affichage/Résultats

- 15.** Afin d'éviter les attroupements les résultats ne seront pas affichés mais publiés directement dans le « live-result » de Swiss-Athletics.

Local du matériel de l'AGA

- 16.** Sous sa tribune à droite du restaurant. Les proposés porteront également un masque de protection lorsqu'ils se trouveront à l'intérieur du local. L'accès est interdit à toute autre personne.

Désinfectant

- 17.** À divers endroits clés (entrée/sortie, toilettes) des désinfectants sont mis à disposition. Dans les disciplines où les athlètes partagent le matériel (par ex. lancer du poids), du désinfectant est à disposition



**Concept de protection athlétisme genevois
Compétition sans certificat COVID
8 septembre 2021 - CHP**

Communication

- 18.** Le concept de protection et les mesures valables sont publiés sur la page d'accueil de l'organisateur et envoyées personnellement par mail aux athlètes, personnes d'encadrement, représentants des médias et aides.

Pendant la manifestation, le speaker rappelle de temps en temps (au min. toutes les 15mn) les règles en vigueur. Il rappelle également que lorsqu'un athlète, un entraîneur ou un officiel quitte le stade, il est nécessaire de présenter à nouveau son QR code à la table d'accueil.

Contact tracing

- 19.** Afin de faciliter la traçabilité des participants à la manifestation, l'application CoGa.app a été choisie. Les données sont collectées et ensuite sécurisées sur des serveurs en Suisse pour être exclusivement consultables par le Service du Médecin Cantonal si un cas avéré de Covid-19 est détecté. Dans ce cas, la prise de contact est instantanée pour limiter la potentielle propagation et adopter les mesures les plus adaptées

Chaque athlète, dans l'intérêt de l'athlétisme et vis-à-vis de l'ensemble de la population est tenu de respecter le présent concept de protection de manière solidaire et avec un haut niveau de responsabilité.

Il en va de même pour tous les entraîneurs, les officiels.

L'organisateur, représenté par le/la délégué/e au corona pendant la compétition, assume la responsabilité de la mise en œuvre du présent concept de protection, il en est son garant.

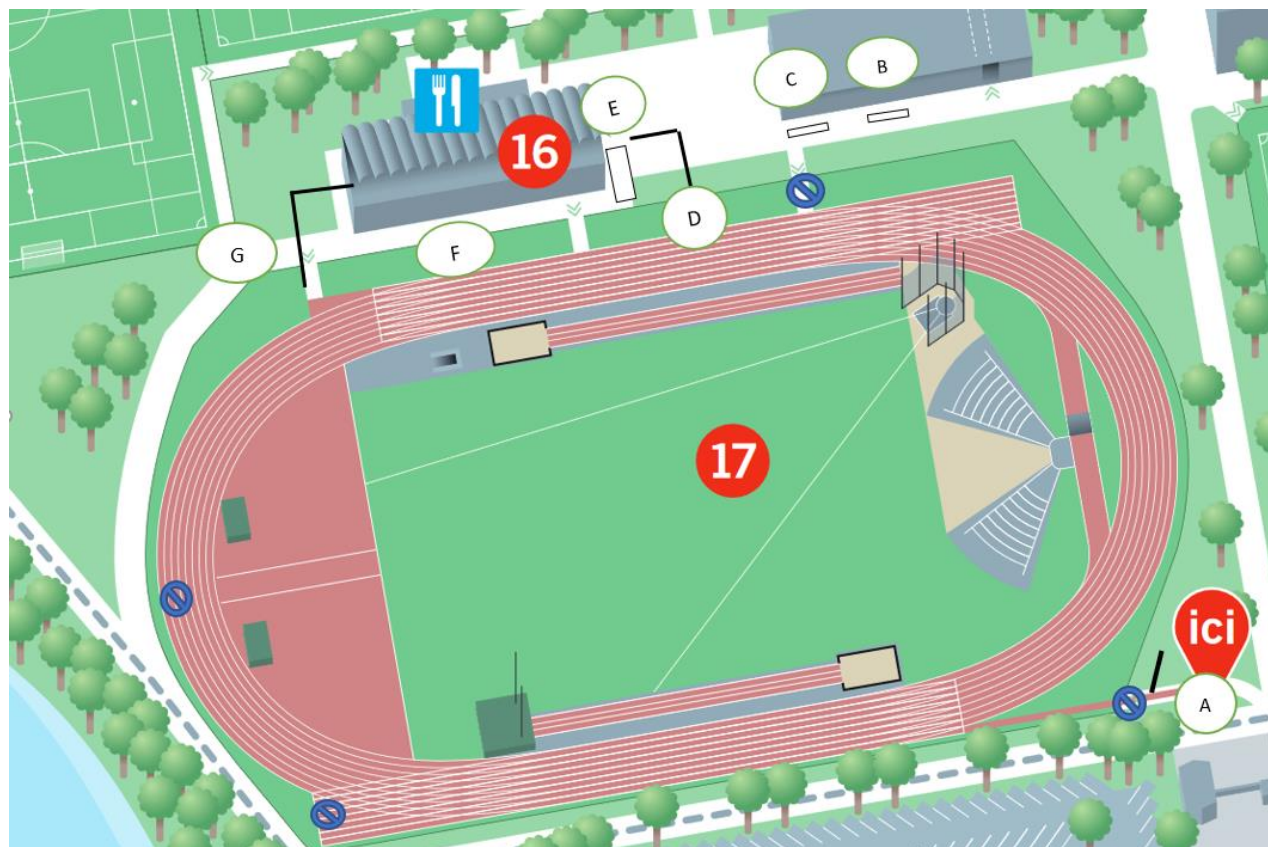
L'organisateur prend les mesures nécessaires à l'encontre des athlètes, des entraîneurs et des officiels qui ne respecteraient pas les règles du présent concept.

Fait à Genève, le 3.9.2021/AGA/epo



Concept de protection athlétisme genevois
Compétition sans certificat COVID
8 septembre 2021 - CHP

Plan installation de compétition



- A. Entrée principale du stade du Bout-du-Monde
- B. Table d'accueil officiels et entraîneurs
- C. Table d'accueil athlètes et confirmation inscription
- D. Accès à l'installation de compétition
- E. Call room / zone de rassemblement
- F. Zone organisateurs et entraîneurs
- G. Accès à l'installation de compétition



**Concept de protection athlétisme genevois
Compétition sans certificat COVID
8 septembre 2021 - CHP**

Annexe 1 :

Événement : **Meeting C**

Exploitant de l'installation : **Ville de Genève, Service des Sports**

Organisateur : **CHP**

Le/la délégué/e au corona de la manifestation est : **M. Jean-Baptiste Fouda-Abega
Président**

Tél. **078 310 46 53**

email : jean.fouda-abega@edu.ge.ch

L'organisateur, représenté par le/la délégué/e au corona pendant la compétition, assume la responsabilité de la mise en œuvre du présent concept de protection. Par la signature du présent document, il s'engage à le faire respecter et à en être son garant.

Date

Signature